



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 18.05.2026

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Mallemort sur convocation en date du 12 mai 2026.

Présents : ADRAGNA Sandrine, CHANU Jessica, EIDENWEIL Paula, ESTEVE-SPITZ Christine, FARRO Dimitri, FARRO Nathalie, HOCMARD Christophe, HULMAN Aurore, INSERGUET Thierry, MOYEMONT-GAILDRY Catherine, REVOL Pierrette et REYBAUD Anne.

Absents excusés : BHANG Merryll, BOUVIER-PECKRE Emilie, LADOUCE Sylvie, NERVI Christian.

Procurations : BOUVIER-PECKRE Emilie à ESTEVE-SPITZ Christine, LADOUCE Sylvie à EIDENWEIL Paula et NERVI Christian à INSERGUET Thierry.

Madame la Présidente annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h30 et vérifie que le quorum est atteint.

Madame la Présidente rappelle qu'en présence des délégués titulaires, les suppléants ne peuvent pas prendre part aux votes.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry INSERGUET est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Les procès-verbaux des séances du 14 et 20 avril 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Rapport N°1 : Tarification des séjours proposés par le SIVU Collines Durance (hors séjours hiver) et adoption du règlement intérieur correspondant

Madame la Présidente rappelle que pour palier à la fermeture du centre de vacances « Les Cytises » le SIVU Collines Durance a fait le choix de proposer des séjours dits « annexes » aux ALSH.

Elle précise que 4 séjours sont actuellement prévus pour l'été 2026 :

1. Aventure et Nature organisé en partenariat avec le SIVU Sénas / St-Andiol : 15 places proposées pour les 6/14 ans sur un séjour de 12 jours et 11 nuits du 27 juillet au 07 août 2026 ;
2. Ma première colo organisée en partenariat avec l'entreprise NAJ dont le siège social est basé sur Gardanne : 15 places proposées pour les 4/6 ans sur un séjour de 4 jours et 3 nuits du 14 au 17 juillet 2026 ;
3. Les pitit's montagnards organisé en partenariat avec l'entreprise NAJ : 20 places proposées pour les 6/10 ans sur un séjour de 8 jours et 7 nuits du 17 au 24 août 2026 ;
4. Ma cabane en Corse organisé en partenariat avec l'entreprise NAJ : 10 places proposées pour les 10/12 ans sur un séjour de 10 jours et 9 nuits du 13 au 22 juillet 2026.

Les élus s'interrogent sur le nombre d'enfants prévus pour le séjour des maternels et préfèrent réduire l'effectif à 8 places pour un premier séjour sur cette tranche d'âge.

Ils souhaitent également proposer un séjour supplémentaire de 5 jours et 4 nuits sur la semaine du 20 au 24 juillet 2026 pour les 8/12 ans en proposant une thématique différente afin d'offrir un choix plus large aux enfants et de désengorger les accueils de loisirs sur cette période.

Madame la Présidente précise que 2 tarifications sont ainsi proposées : une spécifique pour le séjour en corse et l'autre valable pour les séjours restants. Elle propose d'appliquer une remise de 10% pour les fratries à partir de 2 enfants inscrits sur les séjours pour alléger les-.

Monsieur HOCMARD s'interroge sur le reste à charge pour le SIVU pour le séjour en Corse. Il lui est répondu que le montant a été estimé d'après les différentes subventions pouvant être allouées (PSO et BT CAF notamment).

Madame MOYEMONT-GAILDRY demande si les techniciens du SIVU peuvent faire passer aux élus les statistiques des séjours réalisés aux Cytises sur les années précédentes. Il lui est répondu que ces données déjà ont été envoyées aux Maires courant avril et qu'un nouvel envoi peut être réalisé si elle le souhaite.

Madame FARRO demande si les enfants partant aux Cytises étaient souvent les mêmes. Il lui est répondu qu'un noyau solide c'était formé au niveau des séjours proposés aux Cytises souvent composé de « copains » qui souhaitaient partir en même temps sur les colonies proposées.

Monsieur INSERGUET indique que le ministère des Armées a ouvert ses séjours aux extérieurs. Il précise qu'il peut faire passer les coordonnées des personnes chargées de les organiser aux techniciens du SIVU.

Monsieur FARRO interroge sur la notion d'assurance précisée sur le règlement intérieur. Il propose de compléter la notion d'assurance en rajoutant à la responsabilité civile et l'individuelle accident.

Monsieur INSERGUET interroge sur la notion « d'évènement familial grave » et demande si nous ne devrions pas indiquer des exemples pour éviter les abus. Il lui est répondu que chaque dossier sera évalué au cas par cas et que cette partie du règlement intérieur doit être revu selon celui des ALSH (partie avoirs et remboursements).

Vote à l'unanimité.

DIVERS

Point présenté aux élus sur les difficultés rencontrées lors du début des inscriptions le mercredi 13 mai dernier pour les vacances d'été sur les accueils de loisirs. En effet, suite à une évolution de la plateforme de paiement Payfip engagée par la DGFIP le mardi 12 mai, la liaison entre les règlements et le logiciel d'inscription a été interrompue.

Les techniciens du SIVU ont fait le choix de fermer le Portail Familles à partir de 17h30 afin d'éviter une accumulation d'inscription sans lien avec les effectifs maximum fixés au préalable.

Un mail d'information a aussitôt été envoyé aux familles pour leur faire part de la situation.

La DGFIP a été informée du problème dans la journée et une solution a été apportée vers 20 heures le jour même.

Le pôle administratif du SIVU a été mobilisé dès le vendredi 15 mai afin de procéder à la régularisation des dossiers, devant être traités manuellement et individuellement. Les derniers paiements ayant été enregistrés à 17h21.

A ce jour, certains paiements n'ont pas encore pu être pris en charge et le seront dès demain. Plusieurs d'entre eux n'ont pas pu être validés en raison des effectifs maximum atteints sur les structures choisies. Les familles seront contactées rapidement pour leur proposer un positionnement sur un autre site.

Le pôle administratif relève également des doublons dans les paiements enregistrés. Des avoirs vont être proposés aux familles concernées. En cas de refus, le SIVU Collines Durance prendra contact avec le Trésor Public afin d'accélérer le processus de remboursement (le problème émanant de leur mise à jour).

Les élus demandent aux techniciens du SIVU de transmettre les éléments relatifs aux difficultés rencontrées à leurs DGS respectifs afin que la communication soit également assurée en ce sens auprès des administrés directement dans les communes.

Fin de la séance à 19h05.

Le secrétaire de séance
Thierry INSERGUET



La Présidente
Anne REYBAUD

